



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2024-6006

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2024-6006 : 1214, chemin du Tour-du-Lac - zone 11-V

La demande de dérogation mineure vise à régulariser un bâtiment principal en cour latérale du côté nord dont l'agrandissement est dérogatoire en cour latérale et qui a été autorisé par un permis de construction (2003-00027).

L'implantation du bâtiment déroge de 0.29 mètre dans la marge latérale nord ce qui porte à une marge latérale de recul de 2.71 mètres du côté nord.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 11-V annexé au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul latérale nord applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 6 décembre 2024 à 19 h 30. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 21 octobre 2024
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière